

Droit matrimonial : 22 septembre, ciel serein

Autor(en): **Lempen, Silvia**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [10]

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277689>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DROIT MATRIMONIAL 22 SEPTEMBRE, CIEL SEREIN

Dimanche 22 septembre, 14 heures. J'allume la radio pour entendre les premiers résultats des votations. Seuls trois cantons ont livré les leurs : Appenzel Rhodes extérieures, Glaris et Obwald. Trois fois non au nouveau droit matrimonial. Je me dis : ça ne signifie rien. C'est toujours par ceux-là que l'on commence, et c'est toujours mauvais. Je sors quand même quelques papiers pour vérifier les résultats correspondants du 14 juin 1981. Tiens, Obwald avait accepté l'égalité des droits avec 52,6 % des voix.

15 heures. La journaliste de service annonce avec une apparente indifférence : Zoug oui, Argovie non, Valais oui, Uri non. Bravo les Valaisans ! Même si la barre des 50 % est à peine dépassée. Guy Genoud, ton canton f... le camp ! Mais le non argovien, qui constitue un pas en arrière par rapport à 1981,

m'épouvante. Et si ce n'était pas un cas isolé ? Et si la campagne de la peur menée par les opposants avait fait mouche ? Je revois les vilains placards avec deux conducteurs courroucés, une femme et un homme, tournant le volant de la voiture chacun de leur côté. Affirmant que, selon le nouveau droit, les enfants ne seraient plus que des gêneurs ! Et autres insanités du même style.

J'attends avec impatience le flash de 16 heures, mais celui-ci n'apporte que peu de baume à mon anxiété, avec un premier bilan des voix, qui seules comptent pour ce scrutin : 256 000 oui contre 237 000 non. Pas de quoi se détendre.

A 17 heures, j'apprends que Berne (61,4 % de oui en 1981) n'a pas choisi son camp : 50 % à 50 %. Les Schaffousois et les Grisons ont emboîté le pas aux Argoviens. Les cantons latins, eux, se

font honneur, mais rien ne sera dit tant que n'arriveront pas les résultats de Zurich. Le canton de M. Blocher, promoteur du référendum...

Mes enfants regardent « Zorro » à la télévision. J'entends une phrase au passage : « Voilà ce qui arrive quand on confie des responsabilités à une femme ! » Mauvais présage ? A 17 h. 30, le téléphone sonne : « C'est bon ! Zurich a dit oui. » Je jubile. Et comme la victoire ne m'a pas tourné la tête au point de me faire oublier mes devoirs familiaux, je m'en vais, le cœur léger, confectionner un gâteau aux mirabelles pour le souper de ce dimanche soir.

Silvia Lempen



LE CHOC GENETIQUE

L'Alliance de Sociétés féminines suisses organise une

Journée d'étude

sur le thème

**Problèmes des mères porteuses,
fertilisations in vitro et
manipulations génétiques**

vendredi 11 octobre, à Neuchâtel

Aula du Gymnase cantonal,
Faubourg de l'Hôpital 59,
de 14 h. à 17 h.

Les sujets traités seront successivement l'« **Evaluation critique de la procréation artificielle** » (prof. W. Herrmann, Université de Genève) ; « **La génétique humaine face aux méthodes de procréation artificielle** » (Dr. G. Pescia, Université de Lausanne) ; « **A qui appartient un embryon ?** » (Mme Jeannie Coray-Rime, juriste à Genève) et « **Espoirs et craintes fondés sur les nouvelles méthodes de fertilisation humaine** » (Mme Madeleine Ruedi, docteur en médecine, membre de la commission sociale de l'Institut d'éthique sociale de la FEPS).

Inscriptions **au plus vite** auprès de Mme Ruth Hirschi, rue du Stand 186, 2502 Bienne (prix : 10 francs).